

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1042 accordant une permission à Fatma Ibrahim

n° 1042

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date de publication

21 septembre 1949

Date du numéro

30 septembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique dn 18 septembre 1844 rendue cuppTiciible a la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul'**arrêté n° 111.7 du 6 février 1047 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vula** demande permissionl d'absence en date du 10 septembre 1949 formulée par l'un première, 9° .échelon, fatina Ibrahim

**Vul'**avis favorable du chef du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours- à solde entière est accordée, pour en jouir au Yémen, à l'infirmière, 9° échelon, Fatma Ibrahim. Art. 2. —La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er octobre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouvern-sur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMIBORDON.**